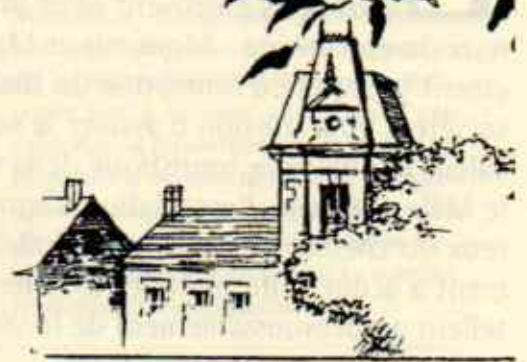
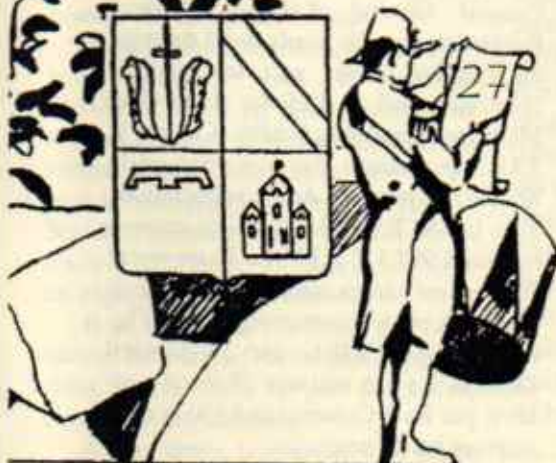


LE CARILLON

HEUGNES



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
LE B-A	2
ACTIVITÉS DU CLUB DES AMIS DU JEUDI	4
L'EURO À HEUGNES	4
LES LAVOIRS	5
15 AOÛT	5
MOISSONS DU COEUR	5
NOTIFICATION DE FRANCE TÉLÉCOM	5
SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	6
AVIS AUX CHASSEURS	6
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	7
A VOS IDÉES	8
ÉTAT CIVIL	8

LE MOT DU MAIRE

Le tri sélectif avec l'ouverture de la déchetterie et du point d'apport volontaire va marquer cet automne. Le civisme en conditionnera le bon fonctionnement.

A l'angle de la Forêt Communale la déchetterie sera ouverte 2 jours par semaine aux jours et heures qui vous ont été communiquées.

Route de Pellevoisin, entre les 2 stades, au point d'apport volontaire trois conteneurs sont installés (un pour le verre, un pour les journaux, magazines et prospectus et un pour les emballages hors gros cartons).

Va être également placé sur ce site le conteneur à ordures ménagères installé actuellement à l'entrée du petit stade.

Ce conteneur est exclusivement réservé aux résidents secondaires absents le jour de la collecte.

Il sera systématiquement FERME si cette condition n'est pas respectée à l'avenir et ce, sans préavis.

Aujourd'hui il est utilisé à toute heure du jour et de la nuit par beaucoup de monde dans des conditions indescriptibles (on y trouve vraiment de tout)

J'en appelle au civisme de chacun, je n'hésiterai pas désormais à porter plainte contre tout contre-venant identifié, quel qu'il soit. Il en va de la propreté du site.

Depuis le 1^{er} octobre nous avons un outil, qui s'il est bien utilisé, nous permettra de protéger l'environnement et le cadre de vie.

Que chacun d'entre nous se comporte en citoyen.

Je vous en remercie

Bernard Garnier

Bulletin Municipal N° 27
Octobre 2001



LE B.A OU PETIT TRAIN DU BAS BERRY

En 1988, le déclassement de la ligne Buzançais - Lucay le Mâle ainsi que la transformation du tronçon Argy - Buzançais émeuvent deux professeurs de lettres, amoureux du patrimoine : Monsieur et Madame Pierre GLEDEL qui créent la Société d'Animation du Blanc - Argent (S.A.B.A.). Cette société a pour mission d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur par un train touristique de la voie métrique Argy - Lucay le Mâle. Très vite, l'association s'agrandit de bénévoles, d'amoureux du chemin de fer, de nostalgiques également qui se consacrent à acquérir du matériel, le remettent en état et surtout s'attellent au débroussaillage de la voie.

C'est sur l'initiative de la SABA que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) entreprend une étude sur l'intérêt historique de la ligne dont les gares, les maisons de gardes-barrières et la voie n'ont connu aucune modification depuis 1902.

Le 18 janvier 1993, le Préfet de Région prononce l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les gares de Lucay le Mâle, Ecueillé, Heugnes, Pellevoisin, Argy et pour chacune d'elles, la halle attenante, la lampisterie et les puits. Sont comprises également les maisons des gardes-barrières de Richepot, Terre-Neuve, la Ferrière et la Bonduaire, la remise CFD d'Ecueillé terminus des tramways d'Indre et Loire ainsi que la voie ferrée de Lucay à Ecueillé. Jamais auparavant une voie n'avait été protégée sur une telle longueur. L'arrêté précise que certains éléments de la ligne à voie ferrée métrique Le Blanc-Argent sur

Sauldre (B.A) situés sur le tronçon Lucay le Mâle-Argy (Indre), présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en désirer la préservation. Ceci en raison de ce que le chemin de fer du Blanc à Argent est l'ultime représentant (hors régions de montagne) des anciennes lignes secondaires rurales, établies à écartement métrique de ce que la section de ligne Lucay le Mâle-Argy a été conservée dans son état d'origine : voies armées de rails à double champignon, matériel de voie, plaques tournantes, bâtiments présentant une unité de construction typique du modèle dit " Berrichon " et compte tenu d'un projet d'exploitation touristique de cette section déclassée par la SNCF.

Il s'agit maintenant d'acquérir les bâtiments non encore vendus par la SNCF ainsi que la voie longue de 27,697 Km et la plate-forme de 33 hectares la supportant. LA SABA, association loi 1901, n'a pas qualité pour recevoir des

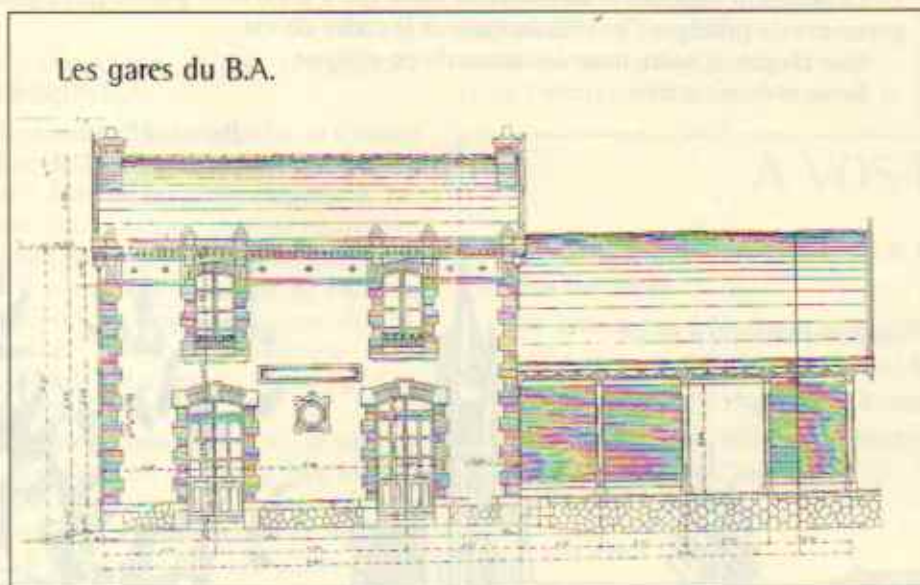
subventions publiques. Le Président du Conseil Général d'alors, Monsieur Bernardet, rappelle la nécessité de créer un syndicat. Ainsi naît le Syndicat Intercommunal de Défense de la Voie Métrique Argy-Lucay le Mâle. Comme la SABA le syndicat fixe son siège en la Mairie de Heugnes. Après négociations avec la SNCF, le prix global de cession est fixé à 997 312 F HT. Le financement étant assuré par les subventions de l'Etat (FIDAR), par les contrats régionaux d'intérêt local (CRIL), par le Conseil Général. La part restante 25 % est couverte par les 5 Communes à l'aide d'un emprunt sur 12 ans.

Le Syndicat devient finalement propriétaire le mardi 28 novembre 1995 par un acte de vente effectué en l'étude de Maître Pascal Morin, Notaire à Ecueillé. Une convention signée le 25 janvier 1995, révisable chaque année lie désormais la SABA et le Syndicat.

Si l'attrait exercé par un train touristique n'est pas simplement fonction du paysage qu'il traverse, il est indéniable de constater que certains trains ne sont pas sans tirer profit des parcours montagneux où ils circulent. Toutefois on ne peut s'empêcher de constater que la voie Argy-Lucay le Mâle qui serpente à travers un pays de Gâtines au milieu des champs et des prairies, tantôt en rampes, tantôt en pentes sinueuses, tantôt dissimulée dans une tranchée ou perchée au milieu d'un remblai, présente un intérêt certain. En pleine nature, la voie agreste du BA sait offrir, à qui veut regarder, d'agréables instants de dépaysement.

Mais il faut entreprendre le débroussaillage et la réouverture de la voie. L'abandon de l'entretien de la voie par la SNCF laisse la végétation reprendre ses droits. La voie est envahie par les ronces, les prunelliers, les genêts et autres ajoncs. Le passage d'un homme à pied est devenu impossible. C'est à cette tâche surhumaine que la SABA s'attaque avec ses bénévoles et à l'aide des Communes traversées. De 1992 à 2000 près de 20 000 heures de labeur seront nécessaires pour permettre le passage d'un train de travaux en 1997 entre Lucay et Heugnes et un peu plus tard entre Argy et Lucay le Mâle. Quel travail titanesque a été effectué entre ces deux gares où les noms des lieux-dits s'égrenaient au fil des dimanches et des fêtes de ces huit années : Charnay - Richepot - Terre-Neuve - La Ferrière - La Berthonnerie - Cloué - La

Les gares du B.A.



Dolangere - Champ d'Oiseau - La Jalousie - Les Grands Charrauds - La Pataudiere - La Croix - Le Rabry - Le Pont-Bleu - Les Coutons - Les Barreaux - Le Pont-neuf - Le Grand Juscop - Juscop - La Bonduaire - Mault.

Actuellement, la SABA, dont la nouvelle direction avec à sa tête M.DANETZ, est en place depuis plus d'un an, continue le débroussaillage et surtout le désherbage de la voie qui ne peut se faire que manuellement. Aussi la Société d'animation pense adapter sur un tracteur ferroviaire, en place à Ecuillé, un engin capable de débroussailler.

Il ne suffit pas d'acheter des bâtiments, du matériel ferroviaire, des terrains, la voie ferrée sur près de 28 Km, encore faut-il l'entretenir.

A court terme, la rénovation du dépôt CFD d'Ecueillé devient une priorité. La SABA s'y est attachée par la réfection de la fosse à piquer, de la voie, des portes immenses du local avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, Mme BOURGUIGNON, et ce pour abriter la draine actuellement en exploitation. Il faut cependant un autre hangar plus vaste pouvant abriter deux rames, une autre draine et un atelier. Il faut aussi conserver et entretenir les "immeubles" acquis. Ainsi devient indispensable la réfection des toitures des gardes - barrières de Richepot. Terre-neuve tout comme la Gare d'Argy sa halle et la lampisterie. Mais le gros morceau reste la remise en état de la voie où il faut changer une traverse sur quatre.

Tout cela à un coût très important et ce n'est ni la SABA avec ses 100 membres, ni les communes seules qui peuvent en assurer la charge. Aussi le Syndicat Intercommunal s'est-il attaché à rechercher un financement maximum. Ainsi la région par l'intermédiaire du contrat de pays du Boischaud Nord va accorder 1 950 000 F ce qui représente 60% du projet. Un autre dossier est actuellement monté avec l'aide de la Préfecture pour obtenir 20% des travaux sur le fonds européen FEDER. Il restera 20% à la charge des cinq communes. Cette charge sera répartie selon quatre paramètres soit :

1. L'indivision du syndicat : 1/4 de la charge
2. Au nombre d'habitants : 1/4 de la charge
3. Au nombre de Km de voie : 1/4 de la charge
4. A la réfection des bâtiments : 1/4 de la charge

L'acceptation de ce programme par les communes concernées s'effectue en ce moment.

Par ailleurs, le savoir-faire des membres du syndicat en matière de travaux ferroviaires, est limité. Il a fallu rechercher de l'aide auprès des services compétents. En juin 2001 un accord a été signé avec le chef de Subdivision de la DDE Monsieur FRANQUIN pour une mission de conseil et assistance tout au long des différentes interventions tant administratives et juridiques qu'auprès des entreprises qui travailleront au projet. Une aide est recherchée également du côté de Monsieur Alexandre MARTIN directeur du C.A.U.E pour la construction de la remise d'Ecueillé afin de nous assister dans les démarches administratives ainsi qu'auprès des entrepreneurs et de l'Architecte des Bâtiments de France.

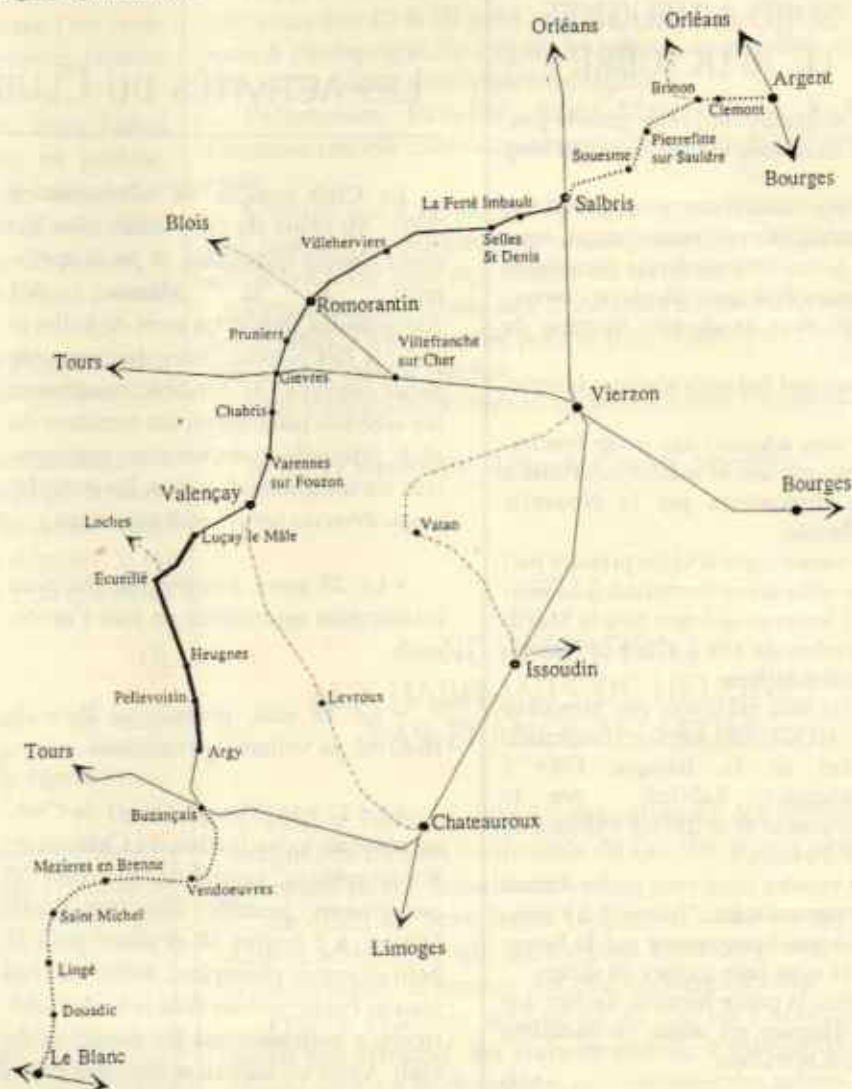
DEVENIR DU PETIT TRAIN

Un chemin de fer touristique est un projet de conservation et d'animation d'un patrimoine à la fois rural et industriel, touristique et culturel. Un tel projet trouve aujourd'hui son public ainsi que l'appui des collectivités locales et des Ministères concernés - Tourisme, Culture, Transports - mais il comporte de par sa nature une forte dominante technique liée à la mise en œuvre d'une exploitation ferroviaire qui ne saurait se dispenser d'assurer la sécurité des personnes transportées. Il importe pour cela d'en cerner les aspects financiers et économiques afin de s'assurer de la viabilité financière de son exploitation.

PLAN DE LA LIGNE

Légende:

	Existante	déposée
Ligne du B.A.	=====	-----
Tronçon S.A.B.A.	=====	-----
Ligne S.N.C.F	=====	-----
Ligne Départementale	=====	-----



Si la nature d'un tel projet nécessite le recours à un financement assuré par le Syndicat intercommunal pour les travaux d'investissement nécessaires à la remise à niveau des équipements de la ligne, il n'en est pas de même pour l'exploitation qui ne peut faire appel à une subvention permanente de fonctionnement. Le candidat à l'exploitation, en l'occurrence la SABA, doit donc pouvoir trouver par elle-même les ressources nécessaires à la pérennité du fonctionnement du chemin de fer touristique, outil structurant d'animation et de développement local, et par ce moyen donner la preuve qu'elle est un partenaire sérieux des élus et des collectivités locales concernés par ce projet.

Ainsi un programme de circulation a été mis au point. D'abord modeste, il permettra à la SABA de roder son exploitation, de développer son savoir-faire, d'accroître ses ressources et de faire acquérir une notoriété au "Petit train du Bas Berry" à la fois au sein de l'ensemble des chemins de fer touristiques de France mais

aussi parmi les sites touristiques de l'Indre et de la région centre.

La circulation du train sera régulière tous les dimanches et fêtes de juin à septembre ainsi que les samedis en juillet et août. La circulation de trains spéciaux pour groupes à la demande et sur réservation de juin à octobre.

Le matériel utilisé comporte des véhicules diesel anciens appartenant à l'association draine des années 30 et 50 restaurées et aménagées pour le transport des voyageurs d'une capacité de 15 à 45 personnes. C'est un matériel ancien original, plutôt confortable et avec vue panoramique.

Les horaires sont déjà fixés : 3 allers-retours sont prévus par jour de circulation régulière, durée du voyage 1 h 15 environ, pour un prix allant de 30 F par grande personne, 20 F pour les enfants de 5 à 12 ans ; trains spéciaux 600 F. Ces tarifs sont analogues à ceux pratiqués sur les autres réseaux touristiques.

Ainsi en 2002 sera pour le B.A une année faste puisque outre le centenaire de la ligne, tous ces travaux seront mis en chantier. Des problèmes vont émerger quant au fonctionnement, mais il est important d'insister sur l'intérêt de la revitalisation de la voie ferrée. Outre l'aspect touristique et technique, c'est aussi la vie locale qui bénéficiera des retombées du Petit train. Le B.A ne fonctionnera pas grâce à ce qui est autour de lui mais pour lui-même. Quel que soit l'intérêt de ce qui se trouve alentour, c'est le train qui attire d'abord. La région a très bien compris puisque, outre le tronçon Lucay - Argy, le reste du B.A, soit Lucay - Salbris fait l'objet d'une promotion touristique sans précédent, réunissant les responsables de la grande Sologne, de la Vallée du Cher, du Romorantinais et du Boischaud Nord.

Bonne chance au Petit train du Bas Berry.

F.V

Président du Syndicat Intercommunal

L'EURO À HEUGNES LE 30 OCTOBRE

L'échéance arrive à grands pas. D'ici trois mois le franc aura fait long feu...

Pour contribuer à vous mettre l'Euro en tête progressivement, nous vous avons adressé divers documents pratiques dont une calculette convertisseur avec le dernier numéro du Carillon.

Aujourd'hui nous sommes heureux de :

- vous adresser une petite brochure pratique sur le même sujet mis à votre disposition par la Nouvelle République

- vous inviter à venir prendre part à une animation/formation à la nouvelle monnaie qui aura lieu le **Mardi 30 octobre de 15h à 17h à la Maison des Associations**

Elle sera présentée par Monsieur Jean HUGUET, ancien Directeur-Adjoint de la Banque CIO à Châteauroux, habilité par le Département et le Trésor Public à ce genre d'exercice.

Il viendra donc vous parler d'Euro pour pas un sous, "jouer" à l'Euro avec vous, vous mettre sur la bonne voie et vous faire gagner du temps.

Pour la petite histoire, sachez que Jean Huguet est aussi en excellent conteur berrichon...

MD

LES ACTIVITÉS DU CLUB «LES AMIS DU JEUDI».

Le Club compte 46 adhérents en 2001. Au cours de cette année, il s'est réuni chaque quinzaine, le jeudi après-midi, à la Maison des Associations. Durant les mois de juillet et août, il fait relâche. Jeux de cartes, de petits chevaux, de scrabble constituent les activités principales des membres du club, lesquelles sont toujours agrémentées du traditionnel goûter. En complément, diverses sorties sont proposées :

- Le 29 mars, journée marche avec restauration agrémentée de jeux l'après-midi.

- Le 18 mai, journée au Parc de Beauval, en voitures particulières.

- Le 17 juin, Voyage annuel du Club, en autocar, à destination du Château de Fontainebleau, auquel ont pris part 50 participants Journée bien remplie : Départ à 6 heures 30 et pause pour le petit déjeuner champêtre, visite du château de Fontainebleau dont la beauté intérieure a enthousiasmé les membres du club. Après un succulent déjeuner pris à Melun dans le site agréable d'un restau-

rant des bords de Seine, embarquement sur un bateau de la ville de Melun pour une croisière abondamment commentée par un batelier, assortie du passage d'une importante écluse. Le retour vers Heugnes, ponctué de chansons et de contes, s'est effectué dans la bonne humeur. A n'en pas douter, tous les participants ont gardé de cette journée un merveilleux souvenir. A noter que le Club a repris ses activités le JEUDI 6 septembre qu'une marche de remise en forme a eu lieu le jeudi 20 septembre et que le repas de fin d'année est programmé début décembre.



LES LAVOIRS

Le lavoir était à la femme ce que le café était pour l'homme un lieu de convivialité, de communication, quelquefois d'affrontements. Que d'histoires se sont passées, racontées ou ont été déformées au lavoir les jours de grande lessive !

Mais remontons un peu l'histoire. Après les nombreuses épidémies de choléra de 1830 et 1850, il fut fait obligation de construire des lavoirs publics pour améliorer une hygiène défailante. L'aménagement des lavoirs s'est fait après le vote de la loi du 3 février 1851.

La France ne manquait pas d'eau, un simple radier ou un système de vannes suffisait à maintenir un niveau suffisant pour mieux rincer " la brue " la lessive.

Le linge sale était trempé, brossé à la brosse en chientend sur une planche à laver puis bouilli pour une bonne désinfection dans une eau où l'on mettait de la cendre fine dans un petit sac de toile remplacé par la suite par des cristaux de soude équivalents à nos lessives actuelles.

Il était transporté sur une brouette au lavoir pour le grand rinçage final pratiqué à genoux au rebord du lavoir et avec le battoir ! Il revenait pour être étendu et blanchi sur prés. Que de chemin parcouru jusqu'à nos modernes machines à laver et à sécher le linge ! ! !

Il nous reste ces petites bâtisses rustiques que l'on commence à restaurer avec soin pour en conserver le charme désuet d'un passé encore si présent pour beaucoup.

A Heugnes, il y a trois lavoirs couverts, deux furent construits en 1906 mais peu de documents en parlent. Pourtant la délibération pour l'établissement de barrages sur le Nahon en vue d'alimenter les lavoirs date du 25 août 1901.

Le 3 octobre 1903, le terrain pour le lavoir route de la Gare fut acheté à la Comtesse de la Tour du Breuil pour la somme de 288 francs.

On ne mentionne que deux lavoirs, un au pont du bourg pour 2 400 francs et un second au gué de la Berthonnière d'environ 800 francs.

Et pourtant au 31 mai 1906 le maire reconnaît que la population d'Heugnes réclame depuis longtemps la construction de lavoirs couverts et qu'il y a urgence à lui donner satisfaction... Les plans et devis viennent d'être déposés. Il est prévu de les construire avant l'hiver et cela a dû couler de source car on n'en trouve plus trace ! ...

GL

* ou " buée ", du participe passé du verbe " buer " qui voulait dire faire la lessive et dont découle le substantif que nous connaissons tous " buanderie ", et " buée " dans le sens de vapeur d'eau...

MOISSON DU COEUR

La collecte de vêtements au profit de l'Association des Paralysés de France aura lieu le

SAMEDI 20 OCTOBRE 2001



15 AOÛT

Bravant la chaleur de ce 15 août, tous étaient au rendez-vous dès 15 h 00 pour voir les cinq chars défilés. Le seau à champagne, le cygne, le bateau, le papillon et le char de la reine et ses quatre musiques.

Pellevoisin, Ecueillé, Saint Marcel et le Rallye Fontaine ont été chaleureusement applaudies tout l'après midi.

L'orage qui a éclaté sur le département est arrivé au pire moment ce qui a eu pour conséquence l'annulation du défilé nocturne pour des raisons de sécurité.

Cependant la retraite aux flambeaux a bien eu lieu et le feu d'artifice a pu être tiré pour la plus grande joie des personnes qui étaient restées.

Que tous les bénévoles et sponsors soient Remerciés.

N.B : 11 novembre ; Loto du Comité des Fêtes.

F.L.

NOTIFICATION AUX HABITANTS DE HEUGNES PAR FRANCE TELECOM

France Télécom tient à vous informer des difficultés auxquelles ils sont confrontés du fait des arbres situés à proximité de ses installations.

En effet, les branchages risquent d'endommager ses câbles aériens, ce qui aurait pour effet de gêner, voire d'interrompre, le service des télécommunications.

France Télécom précise qu'au cas où l'élagage ne serait pas effectué, les frais de remise à niveau de leur réseau seront à la charge des propriétaires des arbres.

SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE HEUGNES



La société Communale des chasseurs de Heugnes s'est réunie en assemblée générale le 26 août 2001, sous la présidence d'Alain Perraguin et en présence de vingt-trois sociétaires.

Les rapports d'activités et financiers satisfaisants, présentés par le trésorier, et approuvés à l'unanimité, permettent de poursuivre le repeuplement en gibier sans augmentation de la cotisation.

Suite au renouvellement de bureau, les chasseurs présents ont procédé à l'élection de deux nouveaux membres, Messieurs Roger Bontemps et Ludovic Lebreuil.

Le bureau de la société se compose ainsi :

Président : Alain Perraguin

1er vice-présidents : Régis Rabier

2d vice-présidents : Francis Lay

Secrétaire : Michel Goulier

Secrétaire adjoint : Roger Bontemps

Trésorier : Laurent Bonneau

Membres : Charbonnier Marcel, Charbonnier Serge,

Guilpain Roger, Lay Robert, Lebreuil Ludovic

Le commissaire aux comptes reste Joël Guilpain

Comme par le passé chaque chasseur n'est autorisé qu'à un lièvre, un faisan et deux perdrix par journée de chasse. Mais, par vote à bulletin secret, il a été décidé qu'il ne serait tué que deux lièvres par chasseur pour toute la saison.

Le tir du faisan (coq et poule) est autorisé jusqu'au 2 décembre 2001 au soir.

Les horaires d'ouverture sur les terrains Communaux restent fixés à 9 h 00 durant toute la saison, sauf pour les battues aux grands gibiers qui sont organisées à 8 h 30 et dont la chasse en plaine reste interdite pendant ces battues.

La réserve changeant de place, un plan sera distribué à chaque chasseur.

Le nettoyage des layons a eu lieu le dimanche 9 septembre à 8 h 30. (30 Francs de pénalisation aux sociétaires défaillants !)

Les cartes d'invités seront délivrées chez Messieurs Alain Perraguin, Régis Rabier et Francis Lay.

Les cartes ont été distribuées le 22 septembre à la Mairie de 9 h 00 à 12 h 00. Une majoration de 50 Francs sera appliquée pour les demandes ultérieures.

E.L.



COMMUNIQUE AUX CHASSEURS DE L'INDRE

Vous avez ou vous allez faire valider votre permis de chasser pour la saison 2001-2002.

ATTENTION LA PROCÉDURE A CHANGÉ !!!

- I. Vous ne devez plus vous rendre à la MAIRIE
- II. Avant toute démarche, munissez-vous de votre permis de chasser et de votre attestation d'assurance.
- III. Rendez-vous à la Fédération des Chasseurs de l'Indre (impérativement pour le PERMIS NATIONAL) ou chez les revendeurs mandatés par elle pour la vente des timbres (Crédit Agricole ou Assureurs ...).
- IV. Muni de votre attestation d'assurance, du formulaire de validation et des timbres, allez à la PERCEPTION pour le paiement des taxes.

En cas de doute sur ces nouvelles démarches, n'hésitez pas à téléphoner à votre Fédération des Chasseurs au 02.54.22.15.98.

LE CARILLON

Bulletin Municipal

réalisé par la Commission de l'Information

Conception et Coordination Martine Denisot

Mairie - 3618 HEUGNES

tél 02 54 39 01 85 - fax 02 54 39 07 06

AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE
DU 27 AVRIL 2001

Réuni le 27 avril 2001 à la Mairie, le
Conseil Municipal :

I. Prend connaissance du compte rendu de la visite des commissions de sécurité et d'hygiène pour les locaux scolaires, les sanitaires et la cantine. Les commissions émettent un avis favorable pour l'utilisation de ces locaux.

Une liste de petits travaux a néanmoins été dressée. Certains étaient déjà prévus, d'autres seront réalisés durant la période de grandes vacances. Une copie des conclusions sera transmise à la mairie de Pellevoisin dans le cadre de la création du R.P.I.

II. Prend connaissance du compte rendu de la visite de la commission des biens communaux dans les locaux de la Boulangerie et décide l'achat d'un repose-pâtons aux Ets Guimier pour un montant de 38.272 francs. En ce qui concerne la mise en place d'un brûleur à fuel sur le four, il souhaite avoir plus d'informations en ce qui concerne le tubage de l'actuelle cheminée.

III. Nomme deux suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat d'électrification en cas d'absence des titulaires à savoir Alain DIOT et Hervé DEPOND.

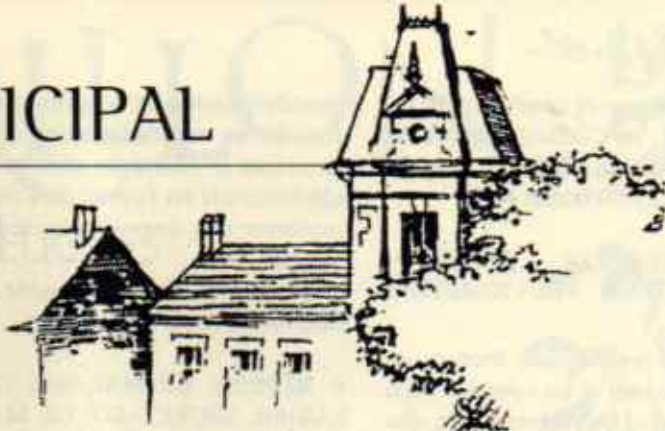
IV. Confie le ménage des locaux scolaires et sanitaires à Elisabeth SOUDET portant ainsi son travail hebdomadaire de 25 à 28 heures.

V. Revalorise les tarifs de la Maison des Associations et les convertit en EUROS:

Déjeuner ou Dîner 75 €
Déjeuner et Dîner 100 €
Mariage, Bals 100 €
Dîner + Réveillon 100 €

VI. Revalorise les tarifs du cimetière et les convertit en EUROS :
Concessions perpétuelles 100 € le m²
Concessions à 30 ans 50 € le m²

VII. Suite à l'échange de courrier à Monsieur Chauveau de l'Auberge de Heugnes, décide que la commission des biens communaux se rendra à l'Auberge avant la prochaine réunion.



SEANCE
DU 1^{er} JUIN 2001

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} juin sous la présidence de Monsieur Bernard Garnier, Maire.

I. R.P.I :

Il prend connaissance de l'arrêté de Madame la Préfète portant sur la création d'un syndicat pour le R.P.I entre les Communes de HEUGNES et PELLEVOISIN.

II. EPICERIE :

Il constate l'impossibilité de maintenir de façon durable une épicerie viable sous sa forme actuelle mais afin de maintenir une possibilité d'approvisionnement de proximité en denrées de première nécessité, donne son accord sur le principe de fermeture de l'espace épicerie existant et à l'installation à la boulangerie d'un rayon de vente de denrées non périssables à définir. Par ailleurs il donne son accord pour la mise à l'étude d'une extension rendue indispensable de la cuisine de l'auberge pour une mise aux normes européennes, avec la contribution de l'aubergiste qui pour sa part entreprendra à son compte des travaux de réaménagement.

III. BOULANGERIE :

Outre l'achat d'un repose-pâtons pour un montant de 32000 francs H.T, il accepte la mise en place d'un brûleur à fuel sur le four actuel et le busage de la cheminée pour un total de 28 200 francs H.T. Un dossier de demande de subvention va être monté.

IV. ASSAINISSEMENT :

Il approuve le schéma directeur, décide de lancer l'étude et sollicite le concours de la D.D.E pour les missions d'études et de suivi des travaux.

V. DOCUMENT D'URBANISME

Il décide de lancer une réflexion d'urbanisme et souhaite l'instauration d'une carte Communale. Ce travail est confié au service départemental de l'équipement.

VI. LIMITE D'AGGLOMERATION :

Pour des raisons de sécurité, de construction de lotissement et de limitation de vitesse à 50 kms/h, il décide le déplacement des limites d'agglomération à la Fosse Blanche sur la route de Palluau, à la maison des associations sur la route de Jeu-Maloches et face au petit stade sur la route de Pellevoisin. Un arrêté sera pris après consultation des services du Conseil Général.

VII. REDEVANCE

FRANCE TELECOM :

Il fixe à 154,81 francs par kilomètres d'artères de télécommunications le montant de la redevance 2001 pour l'occupation du domaine public routier Communal soit 2 929 francs.

SÉANCE
DU 29 JUIN 2001

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin sous la présidence de Monsieur Bernard GARNIER, Maire.

I. RENTREE SCOLAIRE 2001 / 2002 - AMENAGEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES

Dans le cadre de la rentrée scolaire et afin d'améliorer les locaux, le Conseil Municipal décide l'achat d'un bureau de maître et d'étagères pour la bibliothèque. Une consultation sera lancée auprès de différents fournisseurs.

II. DEVIS DE PEINTURE EXTERIEURE POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de peinture de l'entreprise THERET (Pellevoisin) pour refaire la peinture extérieure de l'école

(façades côté route et cour). Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis de l'entreprise THERET pour un montant de 8 183,00 francs H.T.

III. CALAMITES 2001 - DEGREVEMENT DE TFNB PLUVIOMETRIE EXCESSIVE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre en date du 1er juin 2001 qui dispose : " Le caractère excédentaire des précipitations de l'hiver et du printemps est manifeste dans l'Indre. Il est frappant de constater que cette période fait partie des trois années des plus humides depuis 1946.

Le caractère excédentaire des pluies de mars et d'avril a entraîné une saturation maximum des sols en début mai auxquelles se sont ajoutées des inondations dans certains secteurs de notre département..."

D'où de lourdes conséquences pour l'agriculture.

En fonction de ces éléments et pour répondre aux attentes des exploitants agricoles, la F.D.S.E.A demande aux Maires des Communes de l'Indre d'écrire d'une part à Madame la Préfète de l'Indre et d'autre part à Madame la Directrice des Services Fiscaux de Châteauroux pour souligner le caractère exceptionnel des pertes en reprenant les motifs exposés ci-dessus et demander l'application d'une procédure calamités et d'une procédure collective de dégrèvements des taxes sur le foncier non bâti, en reprenant les éléments décrits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les courriers demandés seront bien adressés aux personnes concernées.

IV. LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement du 3, Place Saint-Martin est libre depuis le 1er mars 2001 dernier, date de résiliation du bail de M. Bruno FROGER et ajoute qu'il a reçu une demande de location pour ce logement émanant de M. Mickaël PIAT, aide monteur ETS CAMAIL ZI Le Paradis 36180 PELLEVOISIN.

Le Conseil Municipal, considérant que le logement est en état d'être loué et que rien ne s'oppose à une nouvelle location, accepte de louer à M. Mickaël PIAT à compter du 1er juillet 2001,

reconduit toutes les conditions de location fixées antérieurement et charge Monsieur le Maire de rédiger un bail administratif en faveur de l'intéressé, conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Le dépôt de garantie demandée au locataire reste fixé à 1 200 francs.

V. REPRISE DE MADAME CLAUDE RABIER, SECRETAIRE DE MAIRIE A MI-TEMPS THERAPEUTIQUE - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mlle LAURENCE RONZEL.

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du rapport du Comité Médical Départemental en date du 14 juin 2001 selon lequel il est donné un avis favorable à la réintégration à mi-temps thérapeutique pour une durée de trois mois à compter du 30 juin 2001 de Madame Claude RABIER, secrétaire de Mairie. Afin de seconder Madame Claude RABIER, qui ne va effectuer que 17 h 30 de service public, il convient de renouveler le contrat de travail de Mlle Laurence RONZEL, remplaçante de Madame Claude RABIER depuis le 6 juillet 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de travail de Mlle Laurence RONZEL durant le mi-temps thérapeutique de Madame Claude RABIER.

Mlle Laurence RONZEL est nommée agent contractuel à compter du 2 juillet 2001 pour seconder Madame Claude RABIER dans ses fonctions de secrétaire de Mairie de la Commune d'HEUGNES, à raison d'une durée hebdomadaire de 17 h 30. Pour l'exécution de son contrat, Mlle Laurence RONZEL percevra une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 280 majoré 279. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours Monsieur le

Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la signature du contrat à venir.

VI. ACHAT DE MEDAILLES D'HONNEUR
Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre de la récompense de deux sapeurs pompiers du C.P.I d'HEUGNES, l'achat des médailles d'honneur est à la charge de la Commune.

La société ARTUS BERTRAND, 40 rue de la Fromenterie 91120 PALAISEAU propose deux médailles pour le prix unitaire de 543,48 francs H.T (classe 25 ans).



ETAT CIVIL du 2^e Trimestre 2001

NAISSANCES :

CHARLOTIN Céline
née à Chateauroux,
le 22 mai 2001

GOILIER Noémie
née à Chateauroux,
le 26 mai 2001.

DECES :

ESPOSITO Novélie
veuve MASSE
le 22 avril 2001, à Heugnes

A VOS IDÉES !

Après quatre mois d'existence, la boîte à idées Communale est désespérément inutilisée !

Ne laissez pas à Madame Jenseigne le Monopole de la communication.

N'hésitez pas à faire-part de vos bonnes idées...à moins que vous n'en ayez pas...ce qui est impossible à croire.

Donc n'hésitez plus, exprimez-vous, associez-vous à la vie de la Commune, de votre Commune !

A vos idées !

AD